

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ×

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

22_HQU_40 - Question orale Marc-Olivier Buffat - agriculture et production d'énergie - modification de la LAT en faveur de l'agri-voltaïque ?

Séance du Grand Conseil du mardi 29 mars 2022, point 2.13 de l'ordre du jour

Texte déposé

Les médias se sont fait récemment l'écho de la volonté de la Confédération (DETEC) de modifier les art 24 ss. LAT en particulier l'article 25 al 2 LAT, en vue de promouvoir l'agri-voltaïque, soit la possibilité pour les exploitants agricoles de poser sur leurs terrains et exploitations des installations de production d'énergie-p.ex. d'énergie photo-voltaïque. Cette ouverture dans la rigidité des dispositions légales pour les constructions hors zone à bâtir serait une opportunité bienvenue alors que la pénurie menace et renforcerait l'auto-alimentation durable. Une consultation auprès des cantons serait en cours.

L'on souhaite dès lors poser la question orale suivante au Conseil d'Etat :

- Quelle est la position ou la réponse du Conseil d'Etat face à cette proposition du DETEC ?

L'on remercie le Conseil d'Etat de sa réponse

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500)

[info.grandconseil(at)vd.ch](javascript:linkTo_UnCryptMailto('gempxs.mrjs2kverhgsrwimpDzh2g!'));)

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse)